

■ **Aginova Sàrl**, à Lausanne, CH-550-1045257-0, fourniture de solutions utilisant des capteurs sans fil (FOSC du 24.07.2007, p. 15/4038180). Statuts modifiés le 9 juin 2009. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Les modalités de transfert des parts sociales dérogent à la loi selon les statuts. Le capital social de CHF 20'000 est désormais divisé en 200 parts de CHF 100. Moussa Reshad et Aginova Inc. sont maintenant respectivement chacun titulaire de 50 parts de CHF 100 et de 150 parts de CHF 100 (précédemment 1 part de CHF 5'000 et 1 part de CHF 15'000). Communications aux associés: par lettre recommandée adressée à chaque associé à la dernière adresse qu'il aura communiquée à la société. Selon déclaration du gérant du 3 juin 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

Registre journalier no 9711 du 22.06.2009  
(05094312 / CH-550.1.045.257-0)